



PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

SECOND
ORIGINAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE ET LE QUATRE
AVRIL.

A la requête du :

CRÉDIT LYONNAIS, société anonyme dont le siège social est à LYON (69000), 18, rue de la République, agissant poursuites et diligences de son directeur général, domicilié en cette qualité audit siège,

Pour lequel domicile est élu au Cabinet de Maître Serge TACNET, Avocat au Barreau du Val de Marne, domicilié à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), 60, rue Jean Jaurès.

Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), soussigné,

Agissant en vertu de :

Un acte reçu par Maître BAES, notaire à VINCENNES le 14 septembre 2007, contenant prêt par le CRÉDIT LYONNAIS de la somme de 93.800 euros, remboursable sur 240 mois au taux de 4,20% l'an,

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère le 12 mars 2014,

J'ai été chargé de dresser un procès-verbal de description des biens et droits immobiliers dépendant de l'immeuble sis à MAISONS ALFORT (Val de Marne), 20, Impasse Denis Dulac, lot n°7 dans le bâtiment A, au rez-de-chaussée à gauche, escalier A2 : un appartement.

Après m'être transporté à plusieurs reprises sur place afin de contacter l'éventuel occupant de l'appartement et avoir convoqué le propriétaire, Monsieur [REDACTED], par lettre simple, ce

dernier n'ayant pas donné suite à ma demande, j'ai constaté que les lieux semblaient vides et inoccupés.

Je me suis alors transporté ce jour à MAISONS ALFORT (Val de Marne), 20, Impasse Denis Dulac, assisté d'un serrurier, de deux témoins et d'un géomètre et d'un expert chargés de procéder aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien, où étant à 15 heures, j'ai procédé aux constatations suivantes :

À l'adresse indiquée, il existe un ensemble d'immeubles d'habitation.

Je me transporte dans l'escalier 2. L'appartement dont s'agit est situé au rez-de-chaussée sur la rue, la porte palière étant située à gauche de la porte desservant la cage d'escalier.

Sur place, j'ai pu apprendre que le Syndic de copropriété était le Cabinet COFEGI GESTION dont le siège social est à CHARENTON LE PONT (Val de Marne), 5, rue de Conflans.

Après avoir frappé à la porte, personne n'ayant répondu à mes appels, j'ai demandé au serrurier requis de procéder à l'ouverture forcée de la porte.

Cette ouverture réalisée, j'ai constaté que les lieux étaient succinctement meublés. Il existe notamment un lit et un téléviseur mais je n'ai trouvé sur place aucune pièce d'identité ou document me permettant d'identifier l'occupant.

J'ai alors procédé à la description des lieux. Ils se composent de :

- une pièce principale qui prend jour par une fenêtre, équipée d'un placard,
- une cuisine attenante équipée d'un évier et qui prend jour par une fenêtre,
- une salle de bain attenante à la cuisine dont le sol est carrelé, équipée d'un W-C, d'un meuble vasque et d'une douchière carrelée.

L'ensemble des lieux est en état d'usage.

Durant mes opérations, il a été procédé au métré et aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien.

Mes opérations terminées, j'ai demandé au serrurier requis de refermer la porte.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Arnaud MARTINEZ

